

# COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 11 juillet 2022 à 18 h 30

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 9      Convocation du 1<sup>er</sup>/07/2022

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Marion ALEXANDRE, Agnès GRILLOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs :

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Gérard DURAND

M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Patrice LARONZE

Mme Maria DRABOWICZ = pouvoir à Mme Agnès GRILLOT

Mme Christelle GUILLEMINOT = pouvoir à Mme Rosaria SWIADEK

M. Dominique RAVAUT = pouvoir à M. Patrick JURY

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Agnès GRILLOT

**Délibération n° 021\_2022**

**Signature avec EPF d'une convention de mise à disposition en vue d'une opération de réhabilitation (projet lotissement Champ de la Ranche)**

L'EPF (Établissement Public Foncier) Doubs Bourgogne Franche-Comté, qui a acquis le 14 avril dernier la parcelle cadastrée section AA n° 93, en vue de l'opération dénommée « projet d'un lotissement Champ de la Ranche », nous propose une convention de mise à disposition.

Cette mise à disposition se ferait à titre gratuit, de façon immédiate et pendant la durée de la présente convention.

La Commune s'engagerait notamment :

- à effectuer des travaux nécessaires à l'entretien de la parcelle ;
- d'utiliser le terrain comme parking à l'occasion du marché des producteurs ;
- de faire réaliser toutes études nécessaires et démarches administratives avant travaux d'aménagement.

*A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention avec l'EPF et dit qu'elle sera annexée à la présente délibération.*

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND



Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la Sous-Préfecture  
le 18 JUIL. 2022  
et publié, affiché, notifié, mis  
en ligne le 18 JUIL. 2022

**De:** actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr  
**Envoyé:** lundi 18 juillet 2022 13:51  
**À:** s2low@s2low.org; mairie-st-pierre-de-varennes@wanadoo.fr;  
backups2low@adullact.org  
**Objet:** ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte  
**Pièces jointes:** EACT--SPREF0711-217104686-20220718-10394.xml; 071-217104686-20220711-021\_2022-DE-1-2\_10491.xml



## Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de AUTUN

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-07-18(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: Commune de Saint-Pierre-de-Varennes

N° de SIREN: 217104686

Numéro Acte de la collectivité locale: 021\_2022

Objet acte: Signature avec EPF d'une convention de mise à disposition en vue d'une opération de réhabilitation (projet lotissement Champ de la Ranche)

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.5-Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant Acte: 071-217104686-20220711-021\_2022-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**